

# Le Combat Social

# FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 3 /2018 — mars 2018 — 1 €

**15 mars, 22 mars :**  
**Retraités, cheminots,**  
**fonctionnaires, salariés de**  
**Pôle Emploi, de la Sécurité**  
**Sociale, de l'Énergie**  
**massivement mobilisés...**

**Contre l'ensemble  
des attaques...**



**... préparer  
la riposte  
d'ensemble !**



# L'éditorial de Catherine Rochard

## LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'Union  
Départementale  
cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 25 49 60 —  
mél. :

udfo49@force-ouvriere.fr  
Inscrit à la CPPAP  
n° 0720S07442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARD.

## Sommaire

2 & 3 L'éditorial de Catherine  
Rochard

4 & 5 Réforme de la fonction  
publique : que cherche  
le gouvernement ?

6 Les puissantes  
mobilisations les 15  
et 22 mars posent la  
question de la suite

7 Communiqué de  
l'intersyndicale  
Fonction Publique

8 à 11 AG des syndicats

- Territoriaux d'Angers
- Union Syndicale des  
Métaux
- Organismes Sociaux

12 Images des  
manifestations des 15  
et 22 mars

## ACCOMPAGNER OU RÉSISTER ?

Le 22 mars, dans le Maine-et-Loire, nous étions à l'appel de 7 organisations syndicales 6 000 salariés – cheminots, hospitaliers du privé et du public, ensemble des fonctionnaires, personnels de la Sécurité sociale, de Pôle Emploi, de l'Énergie et des mines, délégations d'entreprises privées – qui manifestions contre la volonté de destruction des acquis du gouvernement Macron

Dans tout le Pays, ce sont des centaines de milliers de salariés qui ont fait grève et manifesté avec les retraités contre les plans de destruction des services publics que le gouvernement veut appliquer à marche forcée.

Les taux de grévistes, dans le Maine-et-Loire, sont significatifs. Quelques exemples : 44 % au Cesame, un taux global supérieur à 45 % à la DGFIP avec des services au-delà de 60 %

(chiffres de la direction), 14 % au CHU ce qui est tout à fait exceptionnel, 18 % à l'URSSAF...

Au CHU, une assemblée générale, convoquée à l'issue de la manifestation du 22 mars, a rassemblé 350 hospitaliers qui ont décidé la grève pour les 29 et 30 mars sur des mots d'ordre qui convergent tous vers : « des moyens pour l'hôpital public ».

À la SNCF, la grève a été massive, son ampleur a dépassé toutes les prévisions.

Quoi qu'en disent certains médias (qui réalisent le tour de force d'avoir compté moins de manifestants que la police dans les manifestations parisiennes, notamment celle des cheminots!), il s'est bien passé quelque chose le 22 mars. La volonté des salariés d'en finir avec ces politiques d'austérité, de remise en cause des acquis, de destruction des

services publics s'est exprimée avec force.

Ça a été le cas, aussi, des manifestations massives de retraités le 15 mars, dont l'ampleur, là aussi, a surpris tout le monde.

Pour Emmanuel Macron **[ces mouvements]** « **ne sont pas de nature à conduire le gouvernement à revenir sur ce qui a commencé à être mis en œuvre** ».

Malgré cette colère qui gronde, le gouvernement veut continuer. Et pour cela, associer les organisations syndicales dans ce qu'il appelle « concertation ».

Dans la fonction publique, dans l'enseignement, chez les cheminots, partout où le gouvernement avance ses réformes, il n'a qu'un mot à la bouche : « concertation ». Et nous savons ce que signifie cette concertation : le gouvernement donne ses orientations, discute à la marge sur quelques dé-

# ACTUALITÉS

tails de l'application du plan gouvernemental. Mais sur le cœur du sujet, c'est-à-dire sur les revendications, circulez, il n'y a rien à négocier.

Aujourd'hui, le gouvernement souhaite que les organisations syndicales se soumettent au carcan de ces « concertations » qui peut se résumer en une phrase : **« ne discutez que ce dont je veux bien que vous discutiez, ne décidez que ce qui m'agrée ».**

Et c'est ce qui vient de se passer avec l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle que la ministre du Travail a piétiné pour aller jusqu'au bout de sa logique de destruction de ce qui avait été acquis et acté pour les salariés depuis des décennies.

Dans cette situation, les organisations syndicales, dont la nôtre, sont face à une alternative : accepter ce cadre, et accompagner les réformes gouvernementales, ou le refuser, et résister.

Accompagner, c'est considérer qu'il y a une forme de fatalité, c'est considérer qu'on ne peut pas inverser la mécanique, que les salariés n'ont pas la capacité de se battre.

Accompagner, c'est lâcher les revendications et dire aux salariés « essayons d'aménager au mieux les plans gouvernementaux... »

Résister, c'est dire que la place du syndicat, la place de l'indépendance syndicale, c'est d'opposer les revendications des salariés à cette machine à broyer et à détruire les conquêtes sociales. Ça ne donne pas la garantie de gagner, mais ça donne la garantie de préserver l'outil fondamental pour résister : le syndicat.

Accompagner, c'est au fond s'opposer à cette colère qui gronde, celle des salariés des EHPAD, de la SNCF, des hospitaliers et de tous les autres fonctionnaires, des retraités... En fait de toutes les catégories de travailleurs.

C'est face à cette alternative que notre confédération Force ouvrière est placée. C'est le cœur des discussions dans les syndicats dans le cadre de la préparation de notre congrès fédéral.

Mais résister comment ?

Nous le savons tous, cette question est dans toutes les têtes : Code du travail, conventions collectives or-

donnances, retraites, formation professionnelle, blocage des salaires, statut de la Fonction publique, SNCF, EHPAD, rythmes scolaires ; réforme du baccalauréat et de la licence... Seule une mobilisation interprofessionnelle peut permettre de gagner sur les revendications.

Il nous faut donc mettre la nécessité d'une riposte d'ensemble à la discussion partout, car nous savons tous que, branche par branche, secteur par secteur nous ne bloquerons pas cette machine à broyer.

Il nous faut la mettre à l'ordre du jour dans les réunions d'instance avec les syndiqués, dans les heures d'informations syndicales, les assemblées générales avec les salariés.

La nécessité d'un mouvement interprofessionnel s'appuie dans tous nos secteurs sur le fait que nous ne lâchions rien, sur chacune de nos revendications, la plus petite soit-elle.

**30 janvier, 15 mars, 22 mars, tout nous montre que c'est maintenant qu'il faut y aller!**



Dans la manifestation du 22 mars



# ACTUALITÉS

## Réforme de la fonction publique : que veut le gouvernement ?

**L**e 26 septembre 2017, le Premier ministre a adressé à l'ensemble de ses ministres concernés une circulaire relative à la réforme de la fonction publique.

Cette circulaire ne laisse aucun doute quant aux intentions gouvernementales.

En effet, s'il est question « d'améliorer les services publics », cette « amélioration » se fera dans un certain cadre :

**« Accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022 ».** Et de préciser : **« Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des**

**acteurs publics que sont l'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale. »**

**Transférer des missions de service public au privé, en abandonner d'autres**

À cette fin, un comité de « personnes qualifiées » est constitué. Sa mission ? La recherche d'économies, ce qui pourra le conduire, écrit le ministre **« à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. »**

Autrement dit qu'est-ce qu'on garde ? Qu'est-ce qu'on abandonne ? Qu'est-ce qu'on privatise ?

Mais de l'avis du gouvernement, la destruction de pans entiers de la fonction publique, où leur transfert au privé ne suffira pas. Cela doit s'accompagner, comme pour les cheminots, de la destruction du statut des

fonctionnaires.

**Détruire le statut des fonctionnaires**

Lors de la conférence de presse du 1er février qui présentait le projet de réforme de la fonction publique, Édouard Philippe a défendu une **« politique de rémunération plus individualisée pour mieux récompenser le travail et l'efficacité »** pour **« donner un peu plus à ceux qui s'impliquent le plus dans leurs missions ».**

Lors de la conférence des territoires le 17 juillet dernier, Emmanuel Macron avait déclaré qu'**« il n'est pas normal, lorsqu'on cherche à augmenter par exemple le point de la fonction publique hospitalière, que toutes les fonctions publiques soient entraînées dans le même mouvement. Nous devons avoir une gestion différenciée des fonctions publiques. »**

**Le statut général des fonctionnaires de 1946**

Il ne s'agit donc pas de la continuité des mesures mises en œuvre par les gouvernements précédents qui avaient initié des formes d'individualisation des salaires avec la **« prime à la performance »** (PFR) de Sarkozy en 2010, concept repris et « affiné », en 2014, par le gouvernement Hollande avec l'instauration du **Rifseep** (*Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*).

Il s'agit ce coup-ci de s'attaquer au cœur même du statut général.

Mais qu'est-ce que le statut général des fonctionnaires ?

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de conquêtes sociales



Lancement du programme Action publique 2022, le 13 octobre 2017 à l'hôtel Matignon, par Édouard Philippe, Premier ministre, Gerald Darmanin, ministre des Comptes publics, Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État au numérique

majeures (sécurité sociale, retraites complémentaires, conventions collectives...), les fonctionnaires (de l'État) étaient dotés d'un statut général par la loi du 19 octobre 1946. S'il a évolué depuis, notamment avec la loi du 13 juillet 1984, son architecture et ses principes perdurent. Ce statut repose sur quatre grands principes : **la continuité, l'adaptabilité, l'égalité et la neutralité.**

### Des valeurs d'égalité héritées de la Révolution française

Ce modèle est fondé sur un principe : les fonctionnaires bénéficient d'une protection contre les mutations et licenciements abusifs permettant de garantir la neutralité, l'égalité et l'indépendance du service public, en contrepartie du droit pour leur employeur de les changer d'emploi dans l'intérêt général et en fonction de leur valeur professionnelle.

Ainsi, le fonctionnaire est protégé des aléas des changements de gouvernement ou des exécutifs territoriaux.

Le but est de garantir la **continuité** du service public qui n'est pas soumis aux changements de majorités, l'indépendance donc **la neutralité** des agents vis-à-vis des intérêts particuliers, **l'égalité** de traitement des citoyens par des agents dégagés des contraintes que pourraient exercer les élus. En contrepartie, le fonctionnaire est soumis — avec des garanties statutaires

notamment l'appartenance à un corps — au fait que sa hiérarchie peut le changer d'emploi : **principe d'adaptabilité.**

Cette conception est héritée des valeurs d'égalité de la Révolution française et a trouvé une traduction concrète à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, en application du principe que « **Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.** » (article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789), le recrutement des agents publics se fait sur concours pour assurer l'égalité de tous les citoyens en matière d'accès à l'emploi public.

### Une « rémunération au mérite » et le recours aux contrats de droit privé pour en finir avec l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des politiques

Ce que veulent Macron et Philippe, c'est tout autre chose. Ils veulent des fonctionnaires totalement dévoués à leurs desseins politiques :

La rémunération au mérite n'est pas conçue pour « récompenser » le fonctionnaire qui exerce au mieux sa mission. Elle est conçue pour récompenser le fonctionnaire qui accepte

le mieux les « réformes », les « transitions » et autres « modernisations », quitte à dénaturer le sens même de sa mission. Il ne s'agirait donc pas de mieux rétribuer un fonctionnaire compétent et efficace. Il s'agirait de rémunérer celui qui accepterait sans rechigner les reculs du service public.

La généralisation du recours aux agents contractuels (en CDD ou en CDI) procède de la même logique : le recrutement n'est plus ouvert à tous, « sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » puisque hors concours, mais il se fera « au profil ». Et enfin un contractuel, de droit privé, peut être licencié.

### Un modèle calqué sur le « spoil system » américain

Macron et Philippe n'ont rien inventé. Leur modèle, c'est le spoils system (système des dépouilles) américain, qui érige en principe une manœuvre selon laquelle un nouveau gouvernement, devant pouvoir compter sur la loyauté partisane des fonctionnaires, substitue à ceux qui sont en place des « fidèles » à sa botte.

La rémunération au mérite a pour but d'acheter la participation active du fonctionnaire à la destruction du service public.

Le recours au contrat privé relève de la même logique.

Voilà ce que Macron et Philippe veulent généraliser aujourd'hui.

## Communiqué de l'Union Départementale des Retraités

La Commission Administrative du 16 Janvier 2018 a arrêté la date de la prochaine ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Union Départementale des Retraités. Celle-ci se tiendra le Mardi 10 avril 2018 à 14 h à la Bourse du Travail d'Angers, 14 place Louis Imbach

**Sous la présidence de Paul BARBIER**

**Membre du bureau de l'Union Confédérale des Retraités**

## EN DIRECT DES SYNDICATS

### Les puissantes mobilisations les 15 et 22 mars posent la question de la suite

**L**a presse, quasi unanime, a décidé qu'il ne s'est rien passé, ni dans la manifestation du 15 mars si lors de la grève et les manifestations, massives du 22 mars.

#### Et pourtant !

Le 15 mars, les retraités étaient

plus de 1 000 à Angers, des dizaines de milliers dans toute la France. La participation dépassait très largement le cercle des syndiqués, c'est la masse des retraités qui manifestait sa colère.

Le 15 mars aussi, en tête de manifestation à Angers, de fortes délégations des EHPAD privés et publics manifestaient.

Catherine Rochard a décrit, dans son éditorial, le succès qu'a été la journée du 22 mars.. Un cran a

été franchi dans la mobilisation des salariés contre la politique gouvernementale.

Face à la « détermination » du gouvernement qui persiste à vouloir infliger ses contre-réformes aux salariés, dans de nombreux secteurs, la question de la reconduction de la grève se pose. C'est cette question, celle de la reconduction, que pose l'UIAFP 49 que nous reproduisons ci-dessous

#### Extraits de la déclaration de l'UIAFP-FO 49 :

**A**près la mise en place du jour de carence, après la confirmation du gel des salaires, après l'augmentation de la CSG, le gouvernement a franchi une étape supplémentaire en annonçant un plan de « départs volontaires » de 120 000 fonctionnaires et en lançant « CAP 22 ». Il s'agit, dit le ministre Darmanin, de « transférer des missions de service public au secteur privé, voire d'abandonner des missions afin d'assurer des économies durables et structurelles »!

Manque de lits dans les hôpitaux, de places dans les Universités, fusion de dizaines et dizaines de communes de collectivités territoriales, fin programmée du Bac, sélection à l'entrée des universités,

projets éducatifs territoriaux pour les écoles qui deviennent des écoles différentes par territoire...

Que des personnes meurent aux urgences, que les enfants handicapés n'aient plus accès à un enseignement adapté, que l'accès aux services publics devienne impossible!?!... Peu importe quand il faut donner des gages aux institutions internationales et assouvir les demandes des spéculateurs...!

Seul le rapport de force pourra les arrêter...!

Les mobilisations massives de ces dernières semaines expriment la volonté de résistance des salariés face à une fin de non-recevoir sur toutes les revendications et une

volonté de passage en force systématique.

Les prisons, les EHPAD, le secteur de l'énergie où 80 % des personnels du secteur hydraulique étaient en grève la semaine dernière contre la privatisation des barrages, les retraités au nombre d'un millier dans les rues d'Angers le 15 mars parmi les 2000 manifestants.... Ces mobilisations massives se concentrent aujourd'hui...

Pour FO, la situation rend indispensable de proposer à la discussion partout la question du rapport de force à mettre en place pour gagner!

Les manifestations de ce jour dépassent largement le seul cadre de la fonction publique! Loi

15 mars, le cortège des retraités





# EN DIRECT DES SYNDICATS

Travail puis Statut : chacun son tour... Public, privé, tous unis!

Amplifions les AG dans les services, les écoles, les établissements, dans tous les secteurs pour réaffirmer les revendications et discuter de l'action effi-

ce!

Ne vaut-il pas mieux trois semaines de grève que la privatisation de nos services publics? Ne vaut-il pas mieux des journées de grève qui se succèdent que de poursuivre dans ces conditions,

que de laisser les mains libres au gouvernement pour aller toujours plus loin? À l'inverse, faire reculer le gouvernement sur sa politique n'ouvrirait-il pas la voie à la satisfaction de toutes les revendications?

## Communiqué de l'intersyndicale de la Fonction publique CFTC – CGC – CGT – FA – FO – FSU – Solidaires FP du 27 mars

La mobilisation du 22 mars dans la Fonction publique a été particulièrement forte, que ce soit dans la grève ou les manifestations.

Elle se situe de manière incontestable au-dessus du 10 octobre 2017, qui était d'un niveau pourtant déjà très significatif.

La réalité est que le taux moyen de grévistes – mesuré à partir d'un travail sérieux et approfondi – s'élève aux environs de 30 %, avec de nombreuses pointes à 50 %, voire au-delà de 60 %.

Dans le même temps, les manifestations unitaires de la Fonction publique ont rassemblé 50 % de personnes en plus que le 10 octobre!

Le gouvernement ne doit pas feindre de se rassurer en minimisant le mécontentement réel qui existe dans la Fonction publique.

Les ministres doivent d'urgence ouvrir de véritables négociations, notamment sur l'augmentation du pouvoir d'achat, les créations d'emplois statutaires,

la titularisation des précaires, l'égalité professionnelle, l'amélioration des carrières, le devenir des missions...

À l'évidence, un tel processus de négociations ne peut s'ouvrir sur la base de l'inacceptable document intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

Nos organisations prennent acte de l'annonce faite ce jour par le secrétaire d'État Olivier Dussopt lors de la réunion du CCFP d'une nouvelle version de ce document, dont nous n'avons pas connaissance à cette heure.

Nous considérons que cette annonce est à mettre à l'entier crédit de la mobilisation des personnels et de la réussite du 22 mars.

**Si le gouvernement n'adresse pas de signaux forts lors de la réunion prévue entre les ministres et nos organisations ce 29 mars, nous appellerons à mettre partout en débat avec les personnels toutes les formes**

**d'actions et d'interventions envisageables.**

Nos organisations prévoient de se revoir le 3 avril dans l'unité la plus large sur la base de la démarche que nous avons engagée ces derniers mois.

Elles feront à cette occasion le bilan de la réunion du 29 mars et définiront le plan d'action nécessaire au regard de la situation.

Nous apportons notre soutien aux différents secteurs mobilisés.

L'intérêt général, la préservation des missions publiques, la promotion et le renforcement du Statut général comme garantie pour les citoyens et l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de la Fonction publique appellent de notre part une détermination et une conviction unitaires sans faille.

Nos organisations tiendront une conférence de presse jeudi 29 mars à 13 h 30

**Le 27 mars 2018**

**Une partie du cortège FO dans la manifestation du 22 mars à Angers**



# A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

## Assemblée générale annuelle du syndicat des territoriaux d'Angers



De gauche à droite : Jean-Jacques Mérand, secrétaire adjoint ville d'Angers, Xavier Redon, secrétaire adjoint ALM, Patrice Bouyer, secrétaire général du syndicat, Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD, Julie Suchaire secrétaire adjointe ville d'Angers..

**L**e syndicat des territoriaux d'Angers regroupe les agents de trois collectivités : l'agglomération Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et le CCAS<sup>1</sup> d'Angers.

Le 19 janvier, environ 80 camarades se sont réunis, sous la présidence de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'Union Départementale.

Le secrétaire, Patrice Bouyer, a animé cette réunion.

Les 80 camarades ont fait le point sur les conditions de travail dans leurs collectivités et ont déterminé ensemble leurs revendications.

Ainsi, en application de la politique de réduction des dépenses appliquées par le gou-

<sup>1</sup> Centre Communal d'Action Sociale : Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Les EHPAD de la ville d'Angers lui sont attachés

vernement, les collectivités angevines ont subi la disparition de 87 équivalents temps plein entre 2015 et 2016!

Dans le même temps, les personnels sont confrontés à des réorganisations, externalisations, mutations et mobilités forcées, redéfinitions de postes... Et ce en permanence, au mépris d'une part du service rendu aux usagers, et de leurs conditions de travail d'autre part.

C'est dans ce cadre que le syndicat a élaboré ses revendications :

**En premier point**, le syndicat Force Ouvrière revendique que l'étau exercé sur les services en matière de réductions de la masse salariale soit desserré et qu'enfin les 40 agents en attente d'affectation puissent être reclassés et retrouvent leur dignité au travail.

**Deuxième point** : le syndicat Force Ouvrière s'inquiète de la volonté de mise en place d'un nouveau régime indemnitaire basé sur le mérite (style Rifseep : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). À ce titre, le syndicat revendique la mise en place d'un nouveau

régime indemnitaire sans part variable

**Troisième point** : le syndicat Force Ouvrière condamne le retour de la mise en place du jour de carence dans la fonction publique et exige sa suppression.

**Quatrième point** : le syndicat Force Ouvrière condamne l'augmentation de la CSG, qui correspondra pour un salarié touchant 1 500 € par mois à un prélèvement d'un montant de 300 € par an, et exige l'annulation de cette mesure.

**Cinquième point** : le syndicat Force Ouvrière dénonce le PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) qui supprime les avancements d'échelon au minimum, et acte le gel du point d'indice jusqu'en 2020. Le syndicat exige donc le retrait du PPCR avec la réouverture de négociations pour une véritable augmentation de salaire par l'augmentation de 16 % de la valeur du point d'indice

De plus, le syndicat revendique :

- L'augmentation de la prise en charge de la complémentaire santé par l'employeur à hauteur de 50 %
- L'augmentation de la valeur faciale du chèque déjeuner à 8 € avec une participation à 60 % de l'employeur

Enfin, l'assemblée générale a appelé tous les salariés des EHPAD de la ville d'Angers à participer largement à la grève nationale du 30 janvier 2018 pour exiger l'application du ratio d'un agent par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Âge et l'arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire.

Dans ce contexte, le syndicat Force Ouvrière appelle à participer massivement au rassemblement Place Leclerc à Angers mardi 30 janvier 2018 – 10 h 30.



# A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

Le syndicat a aussi rappelé sa position sur la question des rythmes scolaires.

Alors que l'immense majorité des personnels (enseignants et ATSEM), l'immense majorité des parents se sont prononcés pour le retour à une semaine scolaire de 4 jours, M. Bechu, maire d'Angers et président de l'Agglo a décidé de maintenir les 4 jours et demi.

Le syndicat Force Ouvrière de la Ville d'Angers persiste et signe pour dénoncer les conditions dégradées et difficiles de travail que rencontrent les ATSEM et les animateurs autour du temps de l'enfance.

C'est pourquoi, Force Ouvrière revendique clairement :

- la fin de la précarité des emplois par la titularisation de tous les agents sous contrat dans le périscolaire et le scolaire, soit environ 190 contrats.
- La suppression de l'organisa-

tion du temps de travail, avec 3 prises de postes.

- La différenciation entre l'emploi des ATSEM et des animateurs en lien avec leur cadre d'emplois statutaire (tâches et missions).
- L'arrêt de l'emploi de contrats horaires.

Force Ouvrière entend rappeler ici sa position en matière de gestion du temps de l'enfance, scolaire et périscolaire. Le syndicat Force Ouvrière de la Ville d'Angers/CCAS et ALM rappelle son attachement au respect de l'école républicaine : un seul programme, un seul rythme sur le territoire de notre République.

Force Ouvrière considère qu'il est indispensable de préserver une école de qualité sans différenciation de territoire, tout ceci afin de garantir un accès égalitaire et gratuit pour tous à l'instruction dès le plus jeune âge.

De plus, Force Ouvrière revendique l'amélioration des accueils de loisirs, et des temps d'activités périscolaires gratuits et dissociés du temps scolaire.

**Patrice Bouyer**

## « On doit faire autant avec moins »

### 3 QUESTIONS A

Patrice Bouyer, secrétaire du syndicat FO des agents territoriaux de l'agglo, qui tenait son assemblée générale jeudi.



Patrice Bouyer.

### Etes-vous touchés par les refontes des politiques publiques ?

« Depuis la crise de 2008, les budgets alloués au fonctionnement des services étaient tenus de baisser de 5 à 10 % par an. En 2014, le pacte de responsabilité a imposé une relecture des politiques publiques avec une baisse annuelle ramenée à 2 %. Du fait de l'augmentation automatique de la masse salariale par la progression indiciaire et l'ancienneté, on a dû limiter le nombre de postes. Les récentes mesures gouvernementales, par exemple la suppression de la taxe d'habitation, rendent les choses floues, même pour les élus. »

« Tant qu'on attend d'être reclassés. Le service RH de l'agglomération fait bien son travail mais, comme les budgets des services sont serrés, ils restent bloqués chez eux à ne rien faire alors que les besoins sont réels, par exemple dans les Ehpad. »

### Quelle est l'incidence de ces restrictions ?

« On doit faire autant avec moins. Par exemple, au service espaces verts, on a eu recours aux machines pour pallier la baisse des effectifs. Mais on arrive au bout car même le budget matériel baisse. Ce qui provoque une détérioration des conditions de travail. Elle est plus forte pour le personnel du CCAS qui intervient dans les Ehpad. Autre problème : le maintien des salariés. Sur 250 en arrêt, une qua-

### Quelles sont les autres préoccupations ?

« Nous perdons du pouvoir d'achat. Un agent qui gagne 1500 € par mois va devoir payer 300 € de CSG par an sans qu'on sache encore précisément quelles seront les compensations. On se rend compte globalement que l'allongement de la durée de vie au travail étire les carrières. »

Entretien  
Vincent BOUCAULT



Courrier de l'Ouest, 20 février

## A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

### AG de l'Union Syndicale des Métaux (USM) du Maine-et-Loire

L'assemblée générale de l'USM du Maine-et-Loire s'est déroulée le 7 février à Angers.

L'USM 49 regroupe les syndicats des métaux du département.

Réunis autour de leur secrétaire Christian Mérot et en présence de la secrétaire générale de l'U049 Catherine Rochard et du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, les métallos FO du département ont fait le bilan de l'année écoulée.

Malgré des conditions climatiques défavorables, les métallos FO du Maine-et-Loire étaient nombreux à avoir répondu présents pour l'assemblée générale de leur USM le 7 février. Dans son rapport d'activité, Christian Mérot est revenu sur les ordonnances réformant le code du travail et leurs conséquences

tant pour la métallurgie que, plus largement, pour la protection sociale, les négociations et les salariés.

Il a notamment déploré que, lors d'un PSE, ce soit à présent au niveau national et non au niveau mondial que la situation soit évaluée pour les grands groupes.

Il a également prévenu, dans la perspective de la mise en place des CSE, que le risque de réduction des moyens était réel pour les organisations syndicales, et qu'il faudrait négocier habilement, mais fermement, pour réduire l'impact du nouveau dispositif. Il a conclu en évoquant la récente signature de FO concernant les minima dans le département et en faisant un point sur la syndicalisation et la représentativité.

Les échanges avec la salle ont ensuite permis de revenir sur la situation des différentes implantations FO du Maine-et-Loire. Chez Valéo, FO a fait reculer la direction sur la mise en place d'un accord de compétitivité et

avec le passage à la technologie LED, le site fait face une forte demande qui entraîne des difficultés d'approvisionnement.

CBI prépare ses élections professionnelles pour juin tandis que chez Thermal Ceramics de nombreuses négociations sont à venir, sans oublier des problèmes d'effectifs.

Comeca et Bull se battent contre un trop fort recours à l'intérim et obtiennent des résultats.

Autant de cas qui « reflètent la situation générale et confirme que nous devons résister à la régression », a déclaré Catherine Rochard, exhortant les métallos FO à amplifier le développement syndical comme leur investissement dans l'interprofessionnel.

« Le premier rapport de force, c'est la représentativité, a confirmé Paul Ribeiro. Les deux années à venir seront cruciales et constituent une opportunité. Mais pour cela, il nous faut renforcer notre coordination et notre cohésion, donner le meilleur de nous-mêmes. »

L'assemblée de l'USM 49



# A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

## AG du syndicat des Organismes sociaux du Maine-et-Loire

L'assemblée générale du syndicat des Organismes sociaux d'Angers s'est tenue le 16 février dernier autour de son secrétaire, Pierre-Yves Landreau.

Jean-Jacques Nicolai, membre du bureau de l'UD FO 49 représentait l'Union Départementale.

La section des retraités, qui se réunissait parallèlement, a rejoint les actifs dans l'après-midi.

Pierre-Yves Landreau a présenté un tour d'horizon de l'activité du syndicat.

« La section de la CPAM, première organisation syndicale dans cet organisme, se porte bien. Bien entendu il y a des départs en retraite, mais une fois n'est pas coutume nous avons recrutés des jeunes, ce qui nous booste un peu.

La section URSSAF est aussi la première organisation syndicale et elle vient de remporter les élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration. Ses effectifs sont stables.

La section CAF vient de remporter les mêmes élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration en réalisant plus de 50 % des suffrages dans le collège des employés, dépassant pour la première fois la CFDT.

En 2018 et début 2019, des élections professionnelles auront lieu

dans tous nos organismes, comme conséquence des ordonnances Macron. Il nous faudra gagner. Les résultats aux élections dans les conseils sont de bon augure...

Appliquant avec zèle les injonctions gouvernementales, nos directions nous confrontent à des politiques de restructuration, régionalisation, mutualisation le tout enveloppé dans du "tout numérique"... qui toutes n'ont qu'un objectif : la diminution des postes et des services, avec ce que cela signifie comme éloignement du service public "sécurité sociale" de nos assurés sociaux, allocataires, cotisant.

D'une façon générale, l'année 2017 aura été une année où les droits des salariés et ex-salariés comme leurs conquêtes sociales ont été particulièrement attaqués.

Le Gouvernement Macron a aggravé les lois Rebstamen et El Khomri : les ordonnances ont un effet dévastateur sur le Code du travail et les conventions collectives.

Dans ce contexte les dirigeants des confédérations ont joué une partition chacun à leur place pour éviter que les salariés s'opposent efficacement à ces ordonnances.

Mais l'immense majorité des syndicats FO est sur une autre orientation : défendre l'indépendance du syndicat, mettre en avant les revendications des salariés, défendre les conquêtes sociales...

Mandaté par le syndicat c'est la position que notre délégation a défendue au Congrès de la FEC à

LILLE en octobre 2017. Congrès qui a réaffirmé les orientations de Force Ouvrière.

Lorsque l'on regarde ce qui se prépare concernant le Baccalauréat qui, on peut le dire, n'existera plus si la réforme va jusqu'au bout, si l'on regarde la sélection pour l'entrée en université, et si l'on regarde de quelle manière le gouvernement traite le problème des EPHAD, et ses projets concernant la fonction publique.

On peut dire que MACRON sacrifie sur l'hôtel du profit la jeunesse de ce pays ses fonctionnaires et ses anciens,

Mais les salariés résistent et sont loin d'accepter les plans gouvernementaux. Il suffit de regarder le mouvement des gardiens de prison, la grève des EPHAD le 30 janvier, la grève de la fonction publique le 22 mars 2018 qui s'annonce massive...

Mais pour organiser la résistance, les salariés ont absolument besoin d'un outil : le syndicalisme indépendant, le syndicat Force Ouvrière.

Plus que jamais il est nécessaire de se syndiquer, de faire vivre votre syndicat, de participer au fonctionnement de l'union départementale et de répondre aux appels à manifester et à faire la grève quand s'est nécessaire.

L'avenir du Syndicat c'est l'avenir de tous, cela doit être la préoccupation de tous. Vive le syndicat Force Ouvrière des Organismes sociaux

**L'AG du syndicat des organismes sociaux**





# Images des manifestations des 15 et 22 mars

